

Termes de référence (TdR)

LRPS - 2026 – 9204699

Enquête, évaluation et planification provinciale de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans les écoles des provinces marocaines touchées par le séisme

Entreprise nationale/internationale

Titre	Entreprise nationale/internationale spécialisée dans les enquêtes, les évaluations et la planification provinciale en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles des provinces marocaines touchées par le séisme.
Section	UNICEF Maroc – Section Éducation, Gestionnaire de contrat : Spécialiste WASH, Section Éducation, UNICEF Maroc.
Emplacement:	Province d'Al Haouz et Province de Chichaoua Royaume du Maroc Si le cabinet est international, le consultant national doit effectuer l'intégralité de son travail au Maroc. Le chef d'équipe international devra réaliser 2 à 3 missions au Maroc, d'une durée totale de 8 à 12 jours, au cours de sa mission.
Type de contrat	Contrat institutionnel (Entreprise)
Durée	7 mois
Date de début	Août 2026

Table des matières

1.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
2.	OBJECTIFS ET ÉTENDUE DES TRAVAUX.....	4
3.	RÉSULTATS ATTENDUS ET ÉCHÉANCIER	4
4.	PORTÉE DE LA MISSION.....	6
4.1	Résultat 1 — Évaluation du programme WASH dans les écoles	6
4.2	Résultat 2 — Plan provincial de reconstruction des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles	7
5.	SUPERVISION ET COORDINATION	8
5.1	Ligne hiérarchique.....	8
5.2	Dispositifs de coordination	8
5.3	Gestion des données sur ActivityInfo et confidentialité	8
5.4	Assurance qualité.....	8
6.	QUALIFICATIONS, CONNAISSANCES SPÉCIALISÉES OU EXPÉRIENCE SOUHAITÉES.....	9
6.1	Qualifications organisationnelles	9
6.2	Qualifications de l'équipe technique	10
6.3	Connaissances spécialisées et exigences transversales	12
7.	STRUCTURE ET PROCESSUS D'ÉVALUATION DE LA PROPOSITION.....	12
8.	PROCÉDURE DE SOUMISSION	17

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates au sein des établissements scolaires a démontré son efficacité pour améliorer la santé, accroître la fréquentation et le maintien des filles à l'école, stimuler la réussite scolaire, promouvoir l'égalité des sexes et favoriser l'inclusion. Si les établissements scolaires jouent un rôle primordial dans la dispensation de l'éducation formelle, ils contribuent également de manière essentielle à la promotion de bonnes pratiques dans divers aspects de la vie quotidienne. Les habitudes et pratiques acquises à l'école ont tendance à accompagner les élèves tout au long de leur vie. Les établissements scolaires jouent donc un rôle clé dans le développement d'une culture de bonnes pratiques en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène. L'UNICEF Maroc soutient le gouvernement marocain dans le renforcement de ses efforts visant à garantir à tous les enfants d'âge scolaire l'accès à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) sûrs, inclusifs et durables.

Le 8 septembre 2023, un séisme dévastateur de magnitude 6,8 a frappé le Maroc, affectant plus de 2,8 millions de personnes, dont 840 000 enfants, et détruisant ou endommageant près de 1 000 écoles dans six provinces. Al Haouz et Chichaoua ont été parmi les provinces les plus touchées. Plus de deux ans après, plus de 20 000 enfants n'ont toujours pas réintégré leurs classes et de nombreuses écoles restent dépourvues d'installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) sûres, fonctionnelles et adaptées aux aléas climatiques.

Alors que les efforts nationaux de reconstruction ont privilégié le logement, les écoles et les établissements de santé, la réhabilitation des infrastructures d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) dans les écoles a bénéficié d'une attention relativement limitée. Toilettes endommagées, points d'eau pour le lavage des mains hors service, réserves d'eau insuffisantes et absence d'installations adaptées aux besoins spécifiques des filles et aux pratiques d'hygiène menstruelle continuent de compromettre la santé, la sécurité, la dignité et la réussite scolaire des enfants. Les filles sont confrontées à des risques accrus pour leur sécurité et à une baisse de leur fréquentation scolaire lorsque les installations EAH sont insuffisantes.

Parallèlement, les provinces cibles demeurent fortement exposées aux aléas climatiques récurrents, tels que les sécheresses, les pénuries d'eau et les crues soudaines, ce qui aggrave la vulnérabilité structurelle des infrastructures d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) endommagées par les séismes. Il est donc urgent et justifié d'adopter une approche résiliente face au climat et sensible au genre pour la reconstruction des services EAH dans les écoles.

L'UNICEF Maroc entretient depuis longtemps une collaboration programmatique avec le ministère de l'Éducation et les autorités provinciales d'Al Haouz et de Chichaoua, et a établi des partenariats solides dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des services publics locaux. Ces relations constituent un gage de confiance et un accès institutionnel essentiels aux activités d'évaluation et de réhabilitation proposées. Cette mission est mise en œuvre dans le cadre d'un projet financé par la JICA et intitulé « Étude et réhabilitation pilote d'infrastructures d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) résilientes au climat et sensibles au genre dans les écoles des zones du Maroc touchées par le séisme ».

Ce projet contribue directement au programme national mené par l'UNICEF en collaboration avec le Ministère de l'Éducation pour élaborer les premières normes nationales marocaines en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles. Les résultats des évaluations et des projets pilotes de réhabilitation fourniront des données concrètes et actualisées qui permettront la mise en œuvre de ces

normes au niveau provincial et orienteront la planification des investissements pour la reconstruction post-séisme.

2. OBJECTIFS ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Afin de renforcer la base de données probantes et de démontrer des solutions pratiques, adaptées aux besoins des femmes et résilientes face au climat pour rétablir des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) sûrs et durables dans les écoles des communautés touchées par le tremblement de terre dans les provinces d'Al Haouz et de Chichaoua.

Objectifs spécifiques

Le partenaire de mise en œuvre sera engagé pour atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- **Objectif 1, Évaluation** : Réaliser une enquête et une évaluation complètes des lacunes en matière de services WASH, de fonctionnalité des infrastructures et de risques climatiques/sismiques dans les écoles des provinces d'Al Haouz et de Chichaoua.
- **Objectif 2, Planification provinciale** : Élaborer et valider une feuille de route provinciale chiffrée pour la reconstruction des infrastructures WASH dans les écoles, résiliente au changement climatique et harmonisée avec les normes nationales marocaines en matière d'infrastructures WASH dans les écoles.

3. RÉSULTATS ATTENDUS ET ÉCHÉANCIER

La durée de la mission est estimée à 7 mois.

#	Livrable	Description / Contenu	Durée – Délai de mise en œuvre	Date d'échéance
1	Rapport initial	Méthodologie et outils d'évaluation finalisés ; plan de gestion des données ; plan de travail affiné avec étapes clés ; registre des risques	2 semaines	15 août 2026
2	Outil d'évaluation (version préliminaire et approuvée)	Développement d'un formulaire d'évaluation complet sur la plateforme activityinfo.org , pour l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène en milieu scolaire, intégrant des indicateurs de services paramètres de résilience climatique ; cet outil sera examiné et	2 semaines	31 août 2026

		officiellement approuvé par l'UNICEF et le ministère de l'Éducation avant son déploiement sur le terrain.		
3	Évaluation des écoles – Rapport d'évaluation des travaux pratiques	Réalisation d'une évaluation approfondie de 484 écoles, couvrant notamment les aspects liés aux infrastructures, l'analyse des questions de genre, l'identification des risques climatiques, ainsi que la mise en évidence des principales lacunes à traiter en priorité.	16 semaines	31 décembre 2026
4	Rapport de travail sur le terrain - Présentation des résultats de l'évaluation	Elaboration d'un rapport complet couvrant l'ensemble des écoles évaluées, incluant une analyse différenciée selon le genre, ainsi que les principales conclusions sur les risques climatiques et les lacunes prioritaires. Il devrait également inclure des recommandations d'investissement appuyées par des visualisations claires des données. Les résultats de l'évaluation seront partagés avec l'UNICEF, le ministère de l'Éducation et la JICA, aux niveaux : national, régional et provincial.	2 semaines	15 janvier 2027
5	Plan provincial final approuvé	<ul style="list-style-type: none"> • Draft des Plans d'assainissement et d'hygiène dans les Écoles par Province (un par province) : Plans provinciaux préliminaires basé sur des évidences pour la reconstruction et l'amélioration des services 'WASH' pour des écoles résilientes au climat à Al Haouz et Chichaoua, éclairés par les résultats des évaluations. • Rapport de l'Atelier de Validation des Parties Prenantes : Résumé des consultations avec les autorités 	10 semaines	15 février 2027 (Livraison à partir du 1er décembre 2026)

		<p>provinciales/régionales du ministère de l'Éducation et d'autres parties prenantes ; matrice d'intégration des retours.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfin, le Plan final intégrant les retours de validation, avec approbation technique formelle du ministère de l'Éducation ; disséminé à tous les niveaux du ministère de l'Éducation. 		
--	--	---	--	--

Les paiements sont soumis à l'examen et à l'approbation satisfaisants des livrables par le gestionnaire du contrat au niveau du bureau de l'UNICEF.

DÉPLACEMENTS OFFICIELS IMPLIQUÉS

Les déplacements internationaux et locaux, ainsi que les transferts aéroportuaires (le cas échéant), seront à la charge du prestataire, conformément aux règles et tarifs de l'UNICEF. Tous les frais de déplacement (internationaux et locaux) devront être correctement planifiés dans la proposition technique et inclus dans la proposition financière. Veuillez noter que, si votre candidature est retenue, le contrat pourra servir de pièce justificative pour l'obtention d'un visa d'entrée (si nécessaire). L'UNICEF ne pourra pas obtenir de visas de voyage. Les frais de vol seront couverts au tarif de la classe économique, conformément à la politique de l'UNICEF.

4. PORTÉE DE LA MISSION

La section suivante décrit les activités spécifiques dont le partenaire de mise en œuvre est responsable pour chaque résultat. Elle définit le périmètre opérationnel qui servira de base à l'accord de partenariat.

4.1 Résultat 1 — Évaluation du programme WASH dans les écoles

Le partenaire dirigera la conception, le développement et l'exécution de l'évaluation WASH dans les écoles dans les provinces d'Al Haouz et de Chichaoua, en étroite coordination avec l'UNICEF et le ministère de l'Éducation.

Veuillez noter ce qui suit :

- Les écoles des deux provinces présentent une grande diversité typologique, allant des grands établissements multi-niveaux aux écoles moyennes et aux sous-écoles ne comptant qu'une ou deux classes. La méthodologie et les outils d'évaluation doivent tenir compte de cette diversité, afin d'adapter les protocoles de collecte de données en conséquence.
- Un nombre important d'écoles sont situées dans des zones montagneuses reculées, difficilement accessibles par la route, notamment dans les zones du Haut Atlas de la province d'Al Haouz, ce qui représente un défi logistique supplémentaire pour les équipes sur le terrain et aggrave la vulnérabilité des communautés qui dépendent de ces infrastructures.

Compte tenu de ce qui précède, le partenaire devra :

1. Élaborer un formulaire d'évaluation sur ActivityInfo, avec les modèles associés, et le faire approuver par l'UNICEF et le Ministère de l'Éducation, en intégrant des indicateurs sensibles au genre, des critères d'accessibilité, des variables liées à la gestion de l'hygiène menstruelle et en assurant l'alignement avec les normes nationales WASH dans les écoles en cours d'élaboration.
2. Réaliser des évaluations structurées sur le terrain des infrastructures WASH dans les écoles des deux provinces en coordination avec les délégations provinciales du ministère de l'Éducation, atteignant 484 écoles, couvrant les informations sur les écoles, la fonctionnalité des installations, la couverture des services, la fiabilité de l'approvisionnement en eau et l'adéquation du stockage, les besoins spécifiques aux femmes, y compris la vie privée, la sécurité et la gestion de l'hygiène menstruelle, l'accessibilité pour les personnes handicapées et la conception inclusive, ainsi que les indicateurs climatiques.
3. Impliquez les associations de parents d'élèves (APE) lors des visites sur le terrain afin de saisir les défis liés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène au niveau de l'école et de valider les résultats émergents.
4. Compiler, nettoyer et analyser toutes les données d'évaluation ; produire un rapport d'évaluation consolidé et axé sur l'action concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles, comportant des priorités d'investissement et des recommandations liées à la normalisation nationale.
5. Présenter officiellement les résultats à l'UNICEF, au ministère de l'Éducation et à la JICA aux niveaux : national, régional et provincial.

4.2 Résultat 2 — Plan provincial de reconstruction des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles

Le partenaire pilotera la rédaction et la facilitation du plan de développement provincial chiffré pour Al Haouz et Chichaoua:

1. Élaborer une feuille de route provinciale chiffrée pour la reconstruction des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles, résiliente au climat, explicitement alignée sur les normes nationales en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles et fondée sur les résultats d'évaluations et les leçons tirées de projets pilotes de réhabilitation.
2. Le contenu du plan doit aborder les priorités d'investissement et les coûts par école et type d'intervention ; les mesures de résilience climatique et de réduction des risques de catastrophe ; les considérations relatives au genre et à l'inclusion ; la durabilité et les responsabilités en matière d'exploitation et d'entretien ; et une feuille de route de mise en œuvre progressive.
3. Faciliter des ateliers de validation consultatifs avec les autorités provinciales et centrales du ministère de l'Éducation et les parties prenantes concernées, en veillant à ce que les questions de genre, d'inclusion et de résilience climatique soient intégrées à l'ensemble du processus.
4. Intégrer les commentaires et finaliser la feuille de route chiffrée en vue de son approbation officielle par le ministère de l'Éducation et les autorités provinciales compétentes.

5. SUPERVISION ET COORDINATION

5.1 Ligne hiérarchique

Le partenaire de mise en œuvre rendra compte directement au spécialiste WASH de l'UNICEF au sein de la section Éducation.

5.2 Dispositifs de coordination

- Une réunion de lancement aura lieu dans la semaine suivant la signature du contrat afin de définir la méthodologie, le plan de travail et les protocoles de communication.
- Une réunion mensuelle de suivi sera organisée entre l'entreprise sélectionnée, l'UNICEF et le ministère de l'Éducation afin d'examiner les progrès accomplis, de discuter des problèmes émergents et de convenir des prochaines étapes.
- Le partenaire soumettra à l'UNICEF un bref rapport mensuel d'étape portant sur les activités réalisées, les activités à venir, les risques et le taux de consommation financière.
- Des missions de terrain conjointes seront organisées avec les délégations provinciales du ministère de l'Éducation et l'UNICEF durant la phase d'évaluation. Le partenaire devra coordonner son calendrier de terrain avec l'UNICEF au moins deux semaines à l'avance.
- Le partenaire participera aux réunions de coordination avec le ministère de l'Éducation, la JICA et d'autres parties prenantes à la demande de l'UNICEF.

5.3 Gestion des données sur ActivityInfo et confidentialité

- Toutes les données primaires recueillies dans le cadre de cette mission sont la propriété de l'UNICEF. Le partenaire ne doit ni partager, ni publier, ni faire référence à aucune donnée, aucun résultat ni aucun produit sans l'autorisation écrite préalable de l'UNICEF.
- La collecte, le stockage et la gestion des données devront être réalisés sur ActivityInfo, conformément au paramétrage approuvé pour le cas d'usage du Maroc.
- Le prestataire doit s'assurer que tout le personnel de terrain est formé à l'utilisation d'ActivityInfo, aux protocoles de saisie, de contrôle qualité et de confidentialité des données avant de commencer le travail de terrain.
- Le prestataire doit s'assurer que tout le personnel de terrain est sensibilisé à la politique de l'UNICEF en matière de protection de l'enfance et aux exigences de confidentialité des données avant de commencer le travail de terrain.

5.4 Assurance qualité

L'UNICEF examinera tous les livrables dans un délai de 10 jour ouvrable suivant leur soumission. Le partenaire devra prendre en compte toutes les observations formulées lors de cet examen et soumettre des versions révisées dans un délai de 7 jours ouvrables. Les paiements ne seront effectués qu'après approbation écrite de chaque livrable par l'UNICEF.

6. QUALIFICATIONS, CONNAISSANCES SPÉCIALISÉES OU EXPÉRIENCE SOUHAITÉES.

Les candidatures sont ouvertes aux partenaires de mise en œuvre spécialisés et légalement enregistrés dans le domaine de la recherche, notamment dans les programmes liés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (EAH), qui répondent aux critères suivants. Les candidats doivent démontrer leurs compétences tant sur le plan organisationnel que technique.

6.1 Qualifications organisationnelles

- Inscription légale au Maroc ou dans un autre pays, avec une capacité avérée à opérer au Maroc et une expérience réussie de travail dans le contexte marocain.
- Un minimum de 8 ans d'expérience avérée dans une mission similaire ou dans la programmation WASH au Maroc ou dans d'autres pays, avec une expérience démontrée dans les évaluations de terrain, les études d'infrastructures WASH, la collecte de données et la production de preuves.
- Expérience préalable de travail dans les zones rurales et montagneuses du Maroc, de préférence à Al Haouz, Chichaoua, ou dans les régions plus larges de Marrakech-Safi ou Souss-Massa.
- Expérience avérée de collaboration avec les institutions gouvernementales marocaines, notamment avec le ministère de l'Éducation aux niveaux national, régional et provincial ; une expérience avec le ministère de la Santé, l'ONEE ou les autorités locales est un atout.
- Une expérience dans le domaine des programmes post-catastrophe ou humanitaires axés sur le développement est fortement souhaitable.
- Capacité institutionnelle éprouvée à déployer et à gérer simultanément des équipes de terrain multidisciplinaires dans plusieurs provinces.
- Capacité démontrée à produire des rapports techniques de haute qualité, des conclusions d'évaluation et des documents de planification opérationnels en français et/ou en arabe.
- Une expérience préalable de collaboration avec des agences des Nations Unies, des ONG internationales ou des bailleurs de fonds bilatéraux constitue un atout.

Outre le profil de l'institution, l'équipe chargée de fournir le service doit posséder le profil et les qualifications suivants :

L'équipe principale sera composée d'un chef d'équipe et d'un ou plusieurs membres, veillant à un équilibre des qualifications, compétences et expériences décrites ci-dessous. Si l'étude est menée par une firme internationale, le chef d'équipe s'assurera de la présence d'un expert national (maîtrisant le français et l'arabe). Compte tenu du calendrier prévu, de la nature spécifique de cette mission de conseil et de l'importance de la compréhension du contexte politique local, les firmes internationales sont également encouragées à soumettre une proposition conjointe en partenariat avec une firme locale.

- Chef d'équipe

Le/la chef d'équipe doit être titulaire d'un master en eau, assainissement et hygiène (EAH), en ingénierie ou en études environnementales, et justifier d'au moins huit ans d'expérience dans la gestion de projets/missions similaires. Il/elle doit avoir mené à bien au moins deux missions de haut niveau durant cette période.

- Consultant national marocain

L'équipe devrait comprendre un consultant marocain de nationalité nationale possédant au moins 8 ans d'expérience approfondie dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) et du développement de normes.

De manière générale, les qualifications suivantes sont requises pour le cabinet de conseil :

- Une expérience d'au moins 8 ans dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) en matière de recherche et d'analyse est requise, dont une partie de préférence acquise dans un pays en développement.
- Chaque membre doit avoir au moins 8 ans d'expérience dans son domaine respectif (CV requis).
- D'excellentes compétences interpersonnelles sont requises pour une collaboration de haut niveau avec les ministères et autres parties prenantes.
- Excellentes compétences analytiques, rédactionnelles et de communication en français et en arabe pour certains membres clés de l'équipe de recherche.
- Excellentes aptitudes en communication interpersonnelle.
- Capacité avérée à travailler dans des délais restreints pour la préparation de documents de haute qualité.
- Expérience avérée en matière d'élaboration de normes, de soutien aux politiques ou de rédaction de lignes directrices dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.
- Connaissance des programmes WinS de l'UNICEF, du MHM et des infrastructures scolaires résilientes face au changement climatique.
- Solides compétences en analyse, en facilitation et en mobilisation des parties prenantes.
- La maîtrise du français et de l'arabe est requise ; une bonne connaissance de l'anglais est fortement souhaitable.

6.2 Qualifications de l'équipe technique

Le partenaire doit proposer une équipe technique centrale clairement identifiée. Les postes clés et les exigences minimales sont les suivants :

Position	Principales responsabilités	Profil minimum requis
Chef d'équipe / Spécialiste WASH	Coordination technique globale, assurance qualité, liaison avec les parties prenantes (ministère de l'Éducation et UNICEF) et rédaction du rapport final	Diplôme d'études supérieures en génie civil/environnemental, en ressources en eau ou dans un domaine connexe ; minimum 8 ans d'expérience dans la programmation WASH au Maroc ou dans la région MENA (Français et anglais requis)

<p>Spécialiste de l'évaluation WASH</p>	<p>Conception des outils d'évaluation, supervision de la collecte des données sur le terrain, analyse des données et rédaction des rapports</p>	<p>Minimum de 5 ans d'expérience dans l'évaluation des infrastructures WASH ; expérience avérée des plateformes de collecte de données numériques (KoBoToolbox, ODK ou équivalent).</p>
<p>Spécialiste de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale</p>	<p>Intégration d'indicateurs sensibles au genre, analyse de la gestion de la santé maternelle et infantile, inclusion des personnes handicapées et facilitation de l'engagement des associations de parents d'élèves</p>	<p>Minimum de 5 ans d'expérience dans la programmation sensible au genre ; expérience directe dans les secteurs de l'éducation ou de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ; la maîtrise de l'arabe et/ou du tamazight est un atout.</p>
<p>Spécialiste WASH en résilience climatique</p>	<p>Intégration des indicateurs de risque climatique dans l'outil d'évaluation ; analyse de la vulnérabilité climatique des écoles évaluées ; identification de solutions WASH résilientes face au climat ; contribution aux recommandations du plan provincial de reconstruction résiliente face au climat</p>	<p>Diplôme d'études supérieures en changements climatiques, sciences de l'environnement, géographie ou domaine connexe ; minimum de 5 ans d'expérience en évaluation des risques climatiques ou en programmation d'adaptation au changement climatique ; expérience avérée dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement ou de l'éducation ; la connaissance du contexte de vulnérabilité climatique du Maroc (sécheresse, inondations, risques sismiques) est un atout.</p>
<p>Équipes de terrain</p>	<p>Le partenaire de mise en œuvre devra mobiliser et déployer des équipes de terrain adéquates (au moins une par province) pour mener les évaluations scolaires, garantissant ainsi une couverture complète du nombre d'écoles requis dans les délais impartis. Ces équipes devront posséder une solide connaissance du contexte local des provinces d'Al Haouz et de Chichaoua, ainsi que des compétences linguistiques en arabe.</p>	<p>Expérience de terrain d'au moins 3 ans en milieu rural marocain ; excellente connaissance du contexte local ; maîtrise de l'arabe et du français requise.</p>

De manière générale, les qualifications suivantes sont requises pour le cabinet de conseil :

- Une expérience d'au moins 8 ans dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) en matière de recherche et d'analyse est requise, dont une partie de préférence acquise dans un pays en développement.
- Chaque membre doit avoir au moins 5 ans d'expérience (8 ans pour le chef d'équipe et le consultant national) dans son domaine respectif (CV requis).
- D'excellentes compétences interpersonnelles sont requises pour une collaboration de haut niveau avec les ministères et autres parties prenantes.
- Excellentes compétences analytiques, rédactionnelles et de communication en français et en arabe pour certains membres clés de l'équipe de recherche.
- Excellentes aptitudes en communication interpersonnelle.
- Capacité avérée à travailler dans des délais restreints pour la préparation de documents de haute qualité.
- Connaissance des programmes WinS de l'UNICEF, du MHM et des infrastructures scolaires résilientes face au changement climatique.
- Solides compétences en analyse, en facilitation et en mobilisation des parties prenantes.
- Tous les membres de l'équipe doivent maîtriser le français. La maîtrise de l'arabe ou de l'anglais est également requise.

6.3 Connaissances spécialisées et exigences transversales

- Connaissance avérée de l'évaluation des risques climatiques et de la conception d'infrastructures résilientes au climat dans des environnements où l'eau est rare ou sujette aux inondations.
- Solide compréhension des programmes WASH tenant compte des questions de genre, y compris les normes MHM, la conception inclusive pour les personnes handicapées et les programmes scolaires sécuritaires.
- La connaissance du cadre national marocain WASH dans les écoles, des politiques du ministère de l'Éducation et des normes nationales pertinentes en cours d'élaboration est un atout ; la connaissance du cadre mondial WASH dans les écoles (UNICEF/OMS) est un atout.
- Expérience des approches participatives, de la validation communautaire et de l'animation d'ateliers multipartites avec des homologues gouvernementaux.
- Maîtrise de la collecte et de la gestion des données à l'aide d'outils numériques, et capacité à produire des rapports analytiques de haute qualité en anglais ou en français.
- Engagement de l'organisation en faveur de la protection de l'enfance, de la protection des données et du principe de non-nuisance dans toutes ses activités de terrain.

7. STRUCTURE ET PROCESSUS D'ÉVALUATION DE LA PROPOSITION

Une procédure en deux étapes sera utilisée pour évaluer les propositions, l'évaluation de la proposition technique étant effectuée avant toute comparaison des propositions de prix.

Chaque proposition doit comprendre une proposition technique et une proposition financière qui doivent être soumises comme documents distincts dans des courriels séparés.

Chaque proposition sera évaluée en premier lieu sur ses mérites techniques (y compris au regard des exigences légales), puis sur son prix. Seuls les soumissionnaires ayant obtenu le score technique minimal de 49 points sur 70 seront pris en compte pour l'évaluation de leurs propositions financières. Les propositions financières des soumissionnaires dont les propositions techniques ont obtenu un score inférieur au seuil de réussite ne seront pas ouvertes. Pour sa décision finale, l'UNICEF prendra en considération les aspects techniques et financiers. L'équipe d'évaluation examine d'abord l'aspect technique de l'offre, puis l'offre financière des fournisseurs techniquement conformes. La proposition ayant obtenu le score global le plus élevé, après addition des scores des propositions techniques et financières, est celle qui offre le meilleur rapport qualité-prix et sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Les demandes doivent donc contenir les documents requis suivants :

1. Proposition technique

Le soumissionnaire devra soumettre une proposition technique comprenant les éléments suivants :

- Profil de l'entreprise;
- Structure de l'entreprise avec effectif;
- Certificat d'immatriculation et certificat de constitution/d'établissement ;
- Liste des services en cours de nature similaire, avec références fournies ;
- Une proposition technique comprenant une brève lettre de présentation et une compréhension de la mission est requise ;
- Analyse détaillée des éléments nécessaires pour démontrer le travail et la compétence de l'entreprise dans l'exécution de la mission ;
- Sur la base du calendrier proposé dans les termes de référence, une proposition de méthodologie détaillée, un plan de travail provisoire et un échéancier sont requis. Autrement dit, un plan d'action précisant le calendrier, les différentes étapes et activités doit être inclus ;
- Mise à jour des profils/CV des membres de l'équipe, répertoriant les expériences/missions similaires et mettant en évidence celles axées sur cette mission ;
- Composition de l'équipe et brève présentation de l'expérience et de l'expertise clés de chaque membre, en indiquant les livrables techniques dont ils seront responsables ;
- Élaboration de l'expertise disponible;
- Deux exemples (études) de l'engagement de l'entreprise dans des activités et des missions similaires.

2. Proposition financière

- Une proposition financière détaillant tous les coûts imputables à l'UNICEF en fonction des livrables. Ceci inclut le nombre estimé de jours ouvrables, les taux et honoraires des consultants, tous les frais administratifs, les frais de déplacement internationaux et locaux, ainsi que toute dépense supplémentaire nécessaire à la réalisation du projet ou

susceptible d'influer sur le coût ou la livraison des produits. Les devis pour des billets d'avion en classe affaires ne seront pas pris en compte.

- La proposition financière doit être soumise dans un fichier séparé, clairement intitulé « Proposition financière ».
- Aucune information financière ne doit figurer dans la proposition technique.

3. Critères de pondération de l'évaluation

Section A. Évaluation préliminaire des propositions : Admis / Rejeté

L'équipe d'évaluation technique procédera à une évaluation préliminaire afin d'éliminer les propositions non conformes aux critères/exigences obligatoires (admis/refusés), le cas échéant. Les exigences obligatoires sont les suivantes:

Évaluation préliminaire	Résultat
1. La société est légalement enregistrée, notamment : - un nombre minimum de copies valides du certificat de constitution. - disposer de tous les documents d'enregistrement nécessaires à la fourniture de services similaires.	Réussite / Échec
2. Référence d'inscription à l'UNGM (Marché mondial des Nations Unies) – Si ce n'est pas déjà fait, les entreprises sont invitées à s'inscrire à l'UNGM via le lien ci-dessous et à fournir leur référence UNGM : https://www.ungm.org/Account/Registration	Réussite / Échec
3. Accepte de se conformer aux conditions générales de l'UNICEF	Réussite / Échec
4. L'entreprise ne figure pas sur la liste des sanctions de l'ONU ni sur la liste noire d'aucune organisation des Nations Unies.	Réussite / Échec

Sur la base des documents justificatifs et de l'acceptation (Pass) du fournisseur à l'issue de l'évaluation préliminaire ci-dessus, l'équipe technique de l'UNICEF procède à l'évaluation de la proposition technique du fournisseur en utilisant les critères de la section B.

Section B : Évaluation des propositions techniques (70 points maximum)

La section technique de la proposition doit être soumise en anglais. Toutes les autres sections doivent être annexées. Toutes les sections (composantes) de la proposition seront évaluées et pondérées. La proposition doit être jugée techniquement solide. La proposition technique (70) doit contenir au moins les éléments suivants :

Catégorie	Points (70 max)
Réponse globale	10
Respect général des termes de référence et des exigences de l'appel d'offres	5
Compréhension approfondie et articulée de la portée, des objectifs et des exigences générales de la mission.	5

Entreprise et personnel clé	30
- Preuve d'expérience au sein de l'entreprise : justifier d'une expérience d'au moins 8 ans dans des services similaires. Fournir le détail des contrats et des références pour des travaux réalisés sur des projets similaires de moyenne à grande envergure au cours des 2 dernières années. Moins de 8 ans : 0 point ; 8 ans et plus : 8 points.	8
- Une expérience préalable auprès de gouvernements nationaux ou de l'UNICEF, en particulier dans la région MENA, est préférable.	2
Deux exemples de travaux antérieurs pertinents menés avec succès	4
La structure et la composition proposées pour l'équipe affectée à cette mission sont présentées. Les principales disciplines concernées, l'expert clé responsable et le personnel technique et de soutien proposé, accompagnés de leurs curriculums vitae (CV), sont fournis.	4
- Les membres de l'équipe répondent aux exigences académiques, d'expérience et linguistiques (conformément au tableau de la section 6.2).	12
Méthodologie de fonctionnement	30
Un plan de travail complet a été fourni pour répondre à l'ensemble des exigences (ToR), incluant les principales activités de la mission, leur contenu et leur durée, leur phasage et leurs interrelations, les étapes clés et les indicateurs de performance.	20
Les livrables sont traités conformément aux termes de référence.	5
Les échéanciers proposés sont respectés.	5

Le score technique minimum requis pour l'évaluation technique afin de réussir sera de **49 points** (70 % de 70 points).

Section C : Offre financière (total 30 points)

Une offre financière distincte détaillant toutes les dépenses liées à l'activité et à la logistique doit être soumise dans cette section. L'offre financière (cette section) doit être soumise sur une page distincte des informations relatives aux capacités techniques et au calendrier. Seules les propositions financières techniquement acceptées (ayant obtenu au moins 49 points) selon les critères susmentionnés seront examinées. La clarté et la pertinence de la proposition financière seront évaluées.

Total Financial

Max de 30 points

Le contrat sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur score combiné technique et financier. Les propositions non conformes aux termes et conditions du présent cahier des charges, notamment en ce qui concerne la fourniture de toutes les informations requises, pourront être jugées irrecevables et ne seront donc pas prises en compte.

Veuillez noter que tous les déplacements doivent être effectués conformément à la politique de l'UNICEF, qui stipule que l'itinéraire le plus direct et le plus économique doit être privilégié.

AUTRES CLAUSES : LANGUE PSEA

Conformément au Bulletin du Secrétaire général de l'ONU relatif aux « Mesures spéciales de protection contre l'exploitation et les abus sexuels » (ST/SGB/2003/13), les entités et les personnes physiques qui concluent des accords de coopération avec une agence des Nations Unies sont tenues de « prendre des mesures préventives contre l'exploitation ou les abus sexuels, d'enquêter sur les allégations de tels abus ou de prendre des mesures correctives lorsque des actes d'exploitation ou d'abus sexuels ont été commis ». Tout manquement à cette obligation « constitue un motif de résiliation de tout accord de coopération avec l'ONU ». Le contractant doit mettre en place des politiques explicites relatives à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels à l'égard des bénéficiaires, notamment son engagement à respecter les six normes fondamentales du Comité permanent interorganisations (IASC/2002), et à enquêter sur ces cas. Si le contractant ne dispose pas des capacités suffisantes pour mener de telles enquêtes, il doit solliciter l'appui de l'UNICEF. Toute personne ayant des soupçons raisonnables d'exploitation ou d'abus sexuels à l'égard de bénéficiaires peut les signaler à l'UNICEF si elle le souhaite.

CONDITIONS

- Le prestataire travaillera sur son ou ses propres ordinateurs et utilisera ses propres ressources et matériaux de bureau pour l'exécution de cette mission.
- Les honoraires de l'entrepreneur incluront tous les frais administratifs de bureau.
- Les déplacements internationaux et locaux, ainsi que les transferts aéroportuaires (le cas échéant), seront à la charge du prestataire. L'offre financière devra inclure tous les frais logistiques et administratifs mentionnés ci-dessus.

DÉTAILS SUR LA MODALITÉ D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Les livrables et les outils devront être développés et fournis en arabe et en français. Si une version française/anglaise de certains documents est requise en arabe, la traduction sera effectuée par l'institution ou le prestataire. Toutes les données utilisées devront être mises à la disposition de l'UNICEF dans leur version finale, dans les deux langues.

Tous les établissements intéressés sont priés d'inclure dans leur dossier de candidature un détail des coûts, notamment :

- a) Tarif journalier professionnel pour les services
- b) Détail de toutes les dépenses constituant le montant total proposé (veuillez inclure tous les coûts à imputer à l'UNICEF), à convenir avant le début du projet.
- c) Toute exigence supplémentaire nécessaire à la réalisation du projet ou susceptible d'avoir un impact sur le coût ou la livraison des produits
- d) Les consultants devront utiliser leurs propres ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, etc.

Le paiement est subordonné à l'approbation du responsable du contrat et sera effectué selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessus. Aucun paiement anticipé ne sera versé. Les paiements seront effectués en fonction des étapes/livrables sélectionnés et uniquement après acceptation du travail réalisé par l'UNICEF. Les conditions de paiement sont de 30 jours nets à compter de la réception de la facture et de l'acceptation du travail. Le paiement sera effectué par virement bancaire dans la devise de facturation.

8. PROCÉDURE DE SOUMISSION

Les propositions doivent être soumises exclusivement par courriel à l'adresse suivante : rabatbids@unicef.org, Il s'agit de la seule adresse de soumission valide. Les propositions envoyées à toute autre adresse électronique seront considérées comme invalides.

Les propositions doivent être reçues au plus tard le 26 juillet à minuit (GMT+1), date limite de dépôt des offres. L'objet du courriel doit clairement indiquer : « **Appel d'offres : LRPS-2026-9204699 – Enquête, évaluation et planification provinciale sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles – Al Haouz et Chichaoua** ».

Toutes les propositions soumises par courriel doivent être au format PDF (Portable Document Format) et Word qui est obligatoire.

La proposition technique et la proposition financière doivent être soumises dans des fichiers distincts, clairement identifiés par leur nom, par exemple : « Proposition technique – [Nom de l'entreprise].pdf » ; « Proposition financière – [Nom de l'entreprise].pdf ». Aucune information relative aux prix ne doit figurer dans la proposition technique.

Toute candidature incomplète sera considérée comme non conforme et ne sera pas prise en compte pour l'évaluation.

Toute demande de clarification relative à cette consultation (à des fins de clarification uniquement, et non pour la soumission de propositions) doit être adressée à M. Nouredine Boutritiche à l'adresse électronique suivante : [nboutritiche@unicef.org] et copie à M. Benyounes MOH à [bmoh@unicef.org].

Les demandes de clarifications doivent être envoyées au plus tard le 15 Juillet 2026. Toute demande reçue à compter du 16 juillet pourrait ne pas être prise en compte.